

# DOCTRINE TECHNIQUE ROUTIÈRE

## NOTE D'ACTUALITÉ N° 9

**Décembre 2024**

La direction des mobilités routières a mis en place une coordination de la production de la doctrine technique (guides, notes techniques, CCTG...), au service de l'ensemble de la communauté routière. Elle s'appuie sur 12 groupes de référents thématiques qui ont pour mission de recenser les éléments de doctrine existants, suivre l'avancement et la publication des nouvelles productions.

Dans ce contexte, cette note d'actualité a pour objectif de présenter les récentes productions méthodologiques publiées pour chaque thème, tous producteurs confondus (Cerema, IDRRIM, UGE, CETU, PIARC...), en expliquant en quelques mots leur contenu et, pour les documents révisés, les principales évolutions par rapport à la version antérieure. Certaines évolutions réglementaires peuvent également être abordées.

**Ce numéro recense les publications entre octobre 2024 et décembre 2024.** Certaines publications plus anciennes n'ayant pas été présentées dans les numéros précédents peuvent également figurer.

**Les précédents numéros sont consultables sur le site de l'IDRRIM :**

<https://www.idrrim.com/publications/Doctrine-technique-routiere-1.htm>

**Cette note d'actualité est destinée à un large public de la communauté technique routière. N'hésitez pas à vous inscrire selon la procédure suivante :**

envoyer un mail à l'adresse : [sympa@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sympa@developpement-durable.gouv.fr)

en précisant dans l'objet du mail : SUB Idif.actu.doc.tech.rout@developpement-durable.gouv.fr

Il n'est pas utile d'écrire de message dans le corps de texte.

### **❖ Conception, gestion de la sécurité, gestion de trafic, ingénierie du trafic**

#### **Sécurité routière. Mémento du maire**

Cerema – octobre 2024

Ce mémento, à destination des maires, présente sous un format synthétique les leviers d'action mobilisables pour agir sur la sécurité routière de leur réseau ainsi que les outils à leur disposition.

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/601107/securite-routiere-memento-du-maire>



## Projet ZEBRA – Le diagnostic de sécurité du passage piéton assisté par intelligence artificielle

Cerema – octobre 2024

Le projet ZEBRA s'est attaché à étudier plusieurs volets qui, mis bout à bout, permettent au gestionnaire de voirie d'identifier à l'échelle de leur réseau routier les passages piétons potentiellement à risque et d'en effectuer le diagnostic de sécurité. Le projet ZEBRA a permis notamment de proposer des outils méthodologiques relatifs à la réalisation du diagnostic de sécurité d'un passage piéton et un guide de l'audit d'un passage piéton depuis l'étude préliminaire jusqu'à la conception détaillée.

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/dossier-zebra-diagnostic-securite-du-passage-pieton-assiste>



## ❖ **Ouvrages d'art**

### Fiche n°1 : Détecter et traiter la corrosion des aciers du béton armé

Cerema – mars 2024

La corrosion des armatures est la pathologie la plus couramment rencontrée dans les structures en béton armé. Si elle n'est pas identifiée et traitée, cette pathologie évolue de façon irréversible. Cette fiche explique de façon opérationnelle comment traiter ce problème. Elle s'adresse à des services techniques de gestionnaires et peut également servir à l'externalisation de la prestation en fournissant au gestionnaire des informations techniques utiles pour la rédaction de son cahier des charges.

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/600496/fiche-n-1-detecter-et-traiter-la-corrosion-des-aciers-du-beton-arme>



### Fiche n°2 : Rénover l'étanchéité des ouvrages d'art

Cerema – mars 2024

L'étanchéité, située sous les couches de chaussée, a pour rôle d'empêcher les arrivées d'eau au niveau de la structure porteuse, qu'elle soit constituée de béton, de métal ou d'une maçonnerie de pierre. En effet, toutes les pathologies physico-chimiques qui affectent la durabilité de ces matériaux font intervenir l'eau à différents degrés. Il convient donc, pour prolonger la durée de vie des structures, de s'assurer de l'efficacité de l'étanchéité et de prévoir régulièrement des travaux de réfection. Cette fiche explique de manière opérationnelle comment agir sur l'étanchéité des ponts communaux.

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/600478/fiche-n-2-renover-l-etancheite-des-ouvrages-d-art>



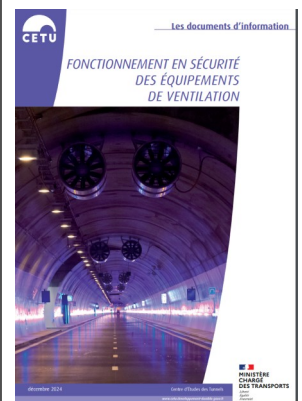
## ❖ Tunnels

### **Fonctionnement en sécurité des équipements de ventilation**

CETU – décembre 2024

*L'objectif du présent document est d'apporter des pistes de solution pour limiter, autant que possible, les risques inhérents à l'arrêt des protections des équipements de ventilation grâce à des conseils de « bonnes pratiques » correspondants à chacun des cas concernés. Il complète les notes d'information 5 et 14 du CETU relatives à la sécurité des accélérateurs, qui restent d'actualité. Les exploitants de tunnel et les personnes chargées de la conception et de la programmation des systèmes sont plus particulièrement destinataires de ces informations.*

[https://www.cetu.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fonctionnement\\_en\\_securite equipements\\_ventilation.pdf](https://www.cetu.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fonctionnement_en_securite equipements_ventilation.pdf)

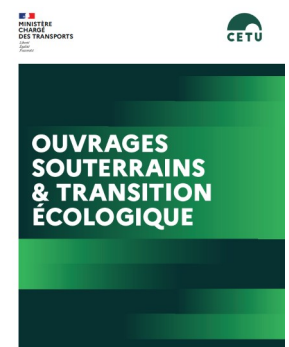


### **Ouvrages souterrains et transition écologique**

CETU – septembre 2024

*Ce document apporte un éclairage sur les enjeux de la prise en compte de la transition écologique dans les ouvrages souterrains en identifiant les principaux leviers d'action pour réduire leurs impacts. Il sera suivi d'un guide plus détaillé en 2025.*

[https://www.cetu.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cetu\\_transition\\_ecolo\\_hd\\_sans\\_decoupes-2.pdf](https://www.cetu.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cetu_transition_ecolo_hd_sans_decoupes-2.pdf)



## ❖ Signalisation – dispositifs de retenue

### **Guide Gestion patrimoniale des équipements de la route**

IDRRIM – septembre 2024

*Ce guide a pour objectif d'aider les gestionnaires à bâtir une stratégie de gestion de leurs équipements de la route, en définissant les outils et méthodes adaptés pour le recensement et le suivi de ce patrimoine. De plus, il propose des modalités de gestion au regard des fonctions portées par les équipements de la route.*

*Ce document s'adresse à l'ensemble des gestionnaires publics et privés de réseaux routiers, quelle que soit la domanialité de la voie ou sa fonctionnalité. Il est en particulier destiné aux gestionnaires étant en cours ou n'ayant pas encore défini de stratégie spécifique à la gestion de leur patrimoine d'équipements de la route.*

<https://www.idrrim.com/publications/guide-gestion-patrimoniale-equipements-de-la-route.htm>



## ❖ Environnement

### **Allées et alignements d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique : Appui à l'instruction des dérogations au régime de protection**

Cerema – novembre 2024

*Les allées et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique sont protégés par le décret n° 2023-387 du 19 mai 2023. Ce guide explique la réglementation et les procédures dérogatoires qui peuvent être rendues nécessaires. Il propose des éclairages sur les enjeux soulevés par les arbres et des recommandations pour accompagner les services instructeurs dans le traitement des demandes de dérogation au régime de protection avec la lecture des différentes pièces. Ce guide peut aider également les pétitionnaires dans la préparation de leur dossier. Abondamment illustré, il apporte encore des repères et des éléments pour mieux comprendre l'importance de ce patrimoine arboré tant du point de vue de son impact paysager, de sa valeur culturelle que de ses apports pour la biodiversité.*

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/601129/allees-et-alignements-d-arbres-bordant-une-voie-ouverte-a-la-circulation-publique-appui-a-l-instruct>



### **Obligation réelle environnementale – Fiches de synthèse**

Cerema - METCT – août 2024

*La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé un nouvel outil juridique, permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement : l'obligation réelle environnementale (ORE). Le contrat ORE est un dispositif volontaire et contractuel qui repose sur la seule volonté des acteurs. Il permet à tout propriétaire immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à son bien.*

*L'article L. 132-3 du code de l'environnement est le seul texte qui encadre les obligations réelles environnementales. Le ministère, en collaboration avec le Cerema, met à disposition un guide méthodologique constitué de fiches destinées à accompagner les acteurs de terrain dans la prise en main de ce nouvel outil. Ce guide de 2018 a été actualisé en 2024 avec notamment l'ajout de 4 nouvelles fiches.*

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/obligation-reelle-environnementale>



**Biodiversité dans 4 bassins routiers et 3 mares de référence en Lorraine. Cas de routes avec 10 000 et 27 000 véhicules par jour : Approche expérimentale sur les macro-invertébrés comme bio-indicateurs des bassins routiers**

Cerema – décembre 2024

*L'objectif du présent travail est de savoir si les macro-invertébrés aquatiques peuvent être de bons indicateurs de la qualité biologique des bassins routiers, et notamment de leur biodiversité. Pour cela, quatre bassins sont étudiés, équipant des routes supportant un trafic routier de 10 000 à 27 000 véhicules par jour. Ce rapport permet aussi d'apporter des réponses sur le choix de méthode d'échantillonnage.*

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/601500/biodiversite-dans-4-bassins-routiers-et-3-mares-de-reference-en-lorraine-cas-de-routes-avec-10-000-e>

